

L'an deux mille vingt, le 30 juillet à 18h30, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle polyvalente à Champagnat-le-Jeune (63580), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

Objet : Adoption des comptes administratifs 2019 et bilan des acquisitions et cessions immobilières

Annexe(s) : bilan des acquisitions et cessions immobilières / comptes administratifs

Date de convocation : 24 juillet 2020

Date d'affichage du compte-rendu : 5 août 2020

Secrétaire de séance : SERRA Pierre

Rapporteur : COSTON David

Nombre de conseillers

En exercice : 120

Présents : 98

- Titulaires : 91

- Suppléants : 7

Absents ayant donné pouvoir : 16

Absents excusés : 6

Votants : 114

PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : (98)

ADMIRAT Nadine

AIGOUY Thierry

PELISSIER Didier (S)

ARCHIMBAUD Guy

ARNAULT Lionel

MERCIER Pascal (S)

BARDY André

BARTHOMEUF Serge

BASTIEN Gérard

BERNARD Jean-Paul

BERTHELOT Pascal

BESSEYRE Fabien

BESSON Jean-Louis

BŒUF Nicole

BOISTARD Philippe

BOURG François

BRUN Pascale

BRUNEL Séverine

CHABAUD Christelle

CHABRILLAT Frédéric

CHALLET Vincent

DELMASTRO Philippe (S)

CORRE Jean-Marie

CORREIA Emmanuel

COSTE Yves

COSTON David

COUDUN Valérie

CREGUT François

CROZE Yves-Serge

DABERT Jean-Claude

DRUELLE Jean-Claude

DUBOST Philippe

DUTHEIL Nathalie

FANJUL José

FERRARIS Nathalie

FERREIRA Fernando

FOUCAULT Marie-Françoise

MAISONNEUVE Alain (S)

GARNAVAULT Philippe

GAUDRIAULT Damien

GILBERT Odile

GONTHIER Emmanuel

GOUSSARD Bérengère

GOYON Guy

GUILLAUME Julien

HERBST Nadine

HOSMALIN Marc

JAFFEUX Sébastien

JEANMOUGIN Isabelle

KINDT Patrick

LABUSSIÈRE Jean-Marc

LAGARDE Maguy

LAMOUREUX Jean-François

LAVILLE Philippe

LEGENDRE Denis

LEROY Véronique

LIGNIERE Frédéric

LIVET Bertrand

MAHINC Didier

MALORON Annie

MARIANY Marie-Line

MASSARDIER Marie-Laure

MEALLET Roger-Jean

MERLEN Bernard

METEIGNIER Stéphane

NICOLLET Michel

LEVEZAC Jean (S)

PAGESSE Pierre

PELISSIER Patrick

PELLEGRINELLI Christophe

PEREIRA-MAURIAT Christine

PILLON Stéphane

POJOLAT Marie

PRUNIER Jean-Pierre

PUECH David

RAVEL Pierre

RKINA Mohammed

GOMEZ Jean-Marc (S)

ROCHETTE Christophe

ROUX Bernard

RYCKEBOER Christian

SABATIER Gilles

SAUVANT Jean-Pierre

BRUN Claudine (S)

SCHUMACHER Emilie

SERRA Pierre

SUTY Lionel

TEZENAS Olivier

THERME Jacques

THEVENET Emilie

TINET Georges

TOURLONIAS Vincent

TREHIN Anne-Marie

TRILLEAUD Eric

VARISCHETTI Martine

VEZON Christophe

WALTER Christian

ZANIN Nathalie

ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS) : (7) ANGLARET Sylviane (PELISSIER Didier) ; BARBET Laurent (MERCIER Pascal) ; CHASSANG Jean-Pierre (DELMASTRO Philippe) ; FRADIN Guy (MAISONNEUVE Alain) ; NUÑEZ-ORTIN Aurélia (LEVEZAC Jean) ; ROCHE Roger (GOMEZ Jean-Marc) ; SAUX Marie-Pierre (BRUN Claudine).

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : (16) ALBARET Christophe à PILLON Stéphane ; BRONNER Ulrich à NICOLLET Michel ; BRUNETTI Graziella à COSTON David ; COLLET Jean-Pierre à VARISCHETTI Martine ; COSTON Marie à SERRA Pierre ; DENAIVES Catherine à BESSEYRE Fabien ; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette à BRUN Pascale ; DESVIGNES Jean à JEANMOUGIN Isabelle ; JAFFEUX Ophélie à CHALLET Vincent ; LE MARREC Laurys à GUILLAUME Julien ; LENEGRE Jean-Louis à PELISSIER Patrick ; LLONG Lucie à MEALLET Roger-Jean ; MONTMORY Dominique à NICOLLET Michel ; PETEILH Sandra à BARRAUD Bertrand ; SALVINI Luc à VARISCHETTI Martine ; SUIDUREAU Carine à BŒUF Nicole.

ABSENTS EXCUSES : (6) BARRAUD Bertrand ; CHANIMBAUD Lionel ; DUBESSY Florence ; GREGOIRE Nathalie ; MOREL Jacques ; PRADIER Laurent.

*

LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

Il convient de procéder au vote des comptes administratifs 2019 des budgets d'API, et à la présentation du bilan annuel des cessions et acquisitions immobilières de 2019.

Vous trouverez en annexe au présent rapport le bilan des cessions et acquisitions immobilières de 2019. Il convient de noter, que les délais parfois assez longs de production des actes et de virement des sommes en causes par les offices notariaux peuvent créer un décalage d'exercice entre les signatures de cessions et les recettes budgétaires.

Les résultats de clôture de l'exercice 2019 du budget principal et des budgets annexes d'API, conformes aux écritures du Trésorier Municipal d'Issoire, sont les suivants :

Budgets	COMPTES ADMINISTRATIFS 2019						
	Résultats antérieurs		Affectation Invest	Résultats de l'exercice		Résultats bruts de clôture	
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
Budget Principal	4 490 323,99	4 407 981,55	-455 684,51	1 593 864,19	-2 480 085,99	5 628 503,67	1 927 895,56
Immobilier d'Entreprises	47 954,93	-97 597,03	0,00	77 001,01	111 858,86	124 955,94	14 261,83
Multi-Services	76 663,41	-406 737,13	-76 663,41	115 351,99	266 391,22	115 351,99	-140 345,91
Pôle Commercial Auzat	0,00	0,00	0,00	0,00	-51 360,68	0,00	-51 360,68
Maison Médicale Champeix	0,00	-145 015,01	0,00	0,00	-672 704,66	0,00	-817 719,67
PIT Lavaur La Béchade	0,00	-315 738,09	0,00	0,00	-219 604,72	0,00	-535 342,81
Les Chambettes	0,00	-469 221,57	0,00	1 498,20	-26 136,45	1 498,20	-495 358,02
Les Rivalets	40,00	179 707,49	0,00	-40,00	17 941,23	0,00	197 648,72
Le Broc	0,00	-29 286,66	0,00	0,00	-6 981,85	0,00	-36 268,51
Perrier	0,00	368 009,55	0,00	0,00	0,00	0,00	368 009,55
Coudert	0,00	-592 978,84	0,00	0,00	-11 090,17	0,00	-604 069,01
Les Coustilles	18 988,85	346 666,66	0,00	0,00	-43 767,09	18 988,85	302 899,57
Pré Chavroche	0,00	-71 970,53	0,00	0,00	-22 153,59	0,00	-94 124,12
Ludesse	0,00	-25 569,95	0,00	0,00	-5 466,41	0,00	-31 036,36
La Maze	0,00	-98 717,22	0,00	0,00	46 158,00	0,00	-52 559,22
Fontchoma	0,00	0,00	0,00	0,00	-245 700,00	0,00	-245 700,00
SSIAD	75 034,84	34 896,48	0,00	-48 418,56	2 709,14	26 616,28	37 605,62
SAAD	-909 911,31	103 559,57	0,00	-456 609,51	1 281,00	-1 366 520,82	104 840,57
TOTAUX API	3 799 094,71	3 187 989,27	-532 347,92	1 282 647,32	-3 338 712,16	4 549 394,11	-150 722,89

La reprise des restes à réaliser (dépenses et recettes d'investissement engagées mais n'ayant pas donné lieu à réalisation) permet de déterminer un résultat comptable net de l'exercice, qui servira de base aux affectations des résultats qui vous seront proposées au titre du rapport suivant.

Ces restes à réaliser concernent cette année : le budget principal, le budget multi-services et le budget du SAAD. Ils figurent dans les maquettes des comptes administratifs en cause. Toutefois, à titre exceptionnel, une correction des restes à réaliser du budget principal est à opérer. En effet, un compte administratif ne peut faire apparaître que les restes à réaliser des crédits votés et exécutés au titre des compétences exercées. Dans le cadre du transfert de la compétence « pluvial urbain », la Ville d'Issoire ayant une opération en cours de réalisation, cette dernière a notifié à API les restes à réaliser nécessaires à la poursuite comptable des travaux.

En accord avec le trésorier municipal de la collectivité, les restes à réaliser hérités du transfert de compétence seront ajoutés à ceux de l'exécution 2019, notamment pour l'établissement de l'affectation des résultats du budget principal. Cette correction est par conséquent la suivante :

	Restes à réaliser Investissement	
	Dépenses	Recettes
Compte administratif 2019 API	4 461 898,80	6 968 355,42
Pluvial urbain Ville d'issoire	157 544,24	9 810,00
RAR 2019 retenus	4 619 443,04	6 978 165,42

De fait, les restes à réaliser de l'exercice 2019 et les résultats nets des budgets d'API sont les suivants :

Budgets	COMPTES ADMINISTRATIFS 2019					
	Résultats bruts de clôture		Restes à réaliser Investissement		Résultats nets	
	Fonctionnement	Investissement	Dépenses	Recettes	Fonctionnement	Investissement
Budget Principal	5 628 503,67	1 927 895,56	4 619 443,04	6 978 165,42	5 628 503,67	4 286 617,94
Immobilier d'Entreprises	124 955,94	14 261,83	0,00	0,00	124 955,94	14 261,83
Multi-Services	115 351,99	-140 345,91	943,00	23 052,60	115 351,99	-118 236,31
Pôle Commercial Auzat	0,00	-51 360,68	0,00	0,00	0,00	-51 360,68
Maison Médicale Champeix	0,00	-817 719,67	0,00	0,00	0,00	-817 719,67
PIT Lavaur La Béchade	0,00	-535 342,81	0,00	0,00	0,00	-535 342,81
Les Chambettes	1 498,20	-495 358,02	0,00	0,00	1 498,20	-495 358,02
Les Rivalets	0,00	197 648,72	0,00	0,00	0,00	197 648,72
Le Broc	0,00	-36 268,51	0,00	0,00	0,00	-36 268,51
Perrier	0,00	368 009,55	0,00	0,00	0,00	368 009,55
Coudert	0,00	-604 069,01	0,00	0,00	0,00	-604 069,01
Les Coustilles	18 988,85	302 899,57	0,00	0,00	18 988,85	302 899,57
Pré Chavroche	0,00	-94 124,12	0,00	0,00	0,00	-94 124,12
Ludesse	0,00	-31 036,36	0,00	0,00	0,00	-31 036,36
La Maze	0,00	-52 559,22	0,00	0,00	0,00	-52 559,22
Fontchoma	0,00	-245 700,00	0,00	0,00	0,00	-245 700,00
SSIAD	26 616,28	37 605,62	0,00	0,00	26 616,28	37 605,62
SAAD	-1 366 520,82	104 840,57	900,30	0,00	-1 366 520,82	103 940,27
TOTAUX API	4 549 394,11	-150 722,89	4 621 286,34	7 001 218,02	4 549 394,11	2 229 208,79

L'examen des résultats globaux de clôture témoigne de l'importance du besoin de financement des budgets annexes dans la structure budgétaire communautaire. Cette situation, conjuguée conjoncturellement à l'importance du volume de travaux en cours en 2019, a conduit pour des besoins de trésorerie au suréquilibre par emprunt de la section d'investissement du budget principal, et à la résorption (par le même moyen) des déficits de portage des budgets « Immobilier d'entreprises » et « Multi services ». De fait, 5,2 M€ d'emprunt ont été mobilisés au budget principal sur les 5,7 M€ budgétés. Deux lignes de prêt de 400 K€ chacune ont été mobilisées d'une part, pour le solde des opérations du village de vacances d'Ardes du budget « Multi services » et de la confiserie de Bayard du budget « Immobilier d'entreprises ». Il convient de noter que les conditions de financement obtenues par API s'avèrent moins chères que des lignes de trésoreries classiques.

Tant que faire se peut, les emprunts nouveaux ne sont pas impactés sur les budgets de zones ou de lotissements, car le coût des frais financiers viendrait surenchérir les prix de revient, et donc de cession des parcelles ou immeubles.

Toujours au titre de l'exécution consolidée, si certaines améliorations sensibles sont à prendre en compte :

- La cession des locaux professionnels de la maison médicale de Champeix ;
- 366 K€ de cessions en 2020 sur la ZA de Coudert ;
- La commercialisation des parcelles du « terrain en sifflet » sur le PIT Lavaur – La Béchade qui sera très rapide ;
- La rentrée progressive de près de 5M€ de subventions d'équipement attendues au titre des restes à réaliser.

Certains points vont continuer de fragiliser l'équilibre global du budget consolidé :

- Les coûts de portages du pôle commercial de la Combelle (1,5 M€) et du lotissement de Fontchoma (900K€) ;
- Les difficultés de commercialisation des zones des Chambettes à Bayard et de Pré Chavroche au Breuil ;
- Le poids du déficit de fonctionnement du SAAD qui pourrait s'élever à 1,9M€ à la fin de l'année 2020 (-500 K€ de résultat négatif projeté en 2020, et ce en dépit de l'aide annuelle du budget général de 200 K€).

Pour ce qui concerne le budget principal d'API, un point financier, à l'issu des trois premières années de fonctionnement, permet d'apporter un éclairage sur une situation toujours saine, mais dont l'évolution à moyen terme peut paraître préoccupante.

D'une manière générale, et sans rentrer ici dans l'étude analytique des différentes compétences, la stabilité d'un budget public local se mesure par l'évolution de deux indicateurs principaux, l'encours de dette et l'épargne brute annuelle, dont le rapport indique le niveau de sécurité financière. Ce ratio présente, en outre, l'avantage de répondre de manière assez simple et concise aux choix et/ou opportunités politiques de gestion. En effet, le niveau raisonnable d'encours de dette détermine la capacité à équiper de la collectivité, c'est-à-dire le volume de ses investissements directs. L'épargne brute (nécessaire ou contrainte), résultant de la différence entre charges de fonctionnement et recettes propres de même nature, est directement conditionnée par les choix fiscaux de la collectivité.

Les résultats bruts d'épargne et d'encours de dette au 31/12/2019 sont les suivants :

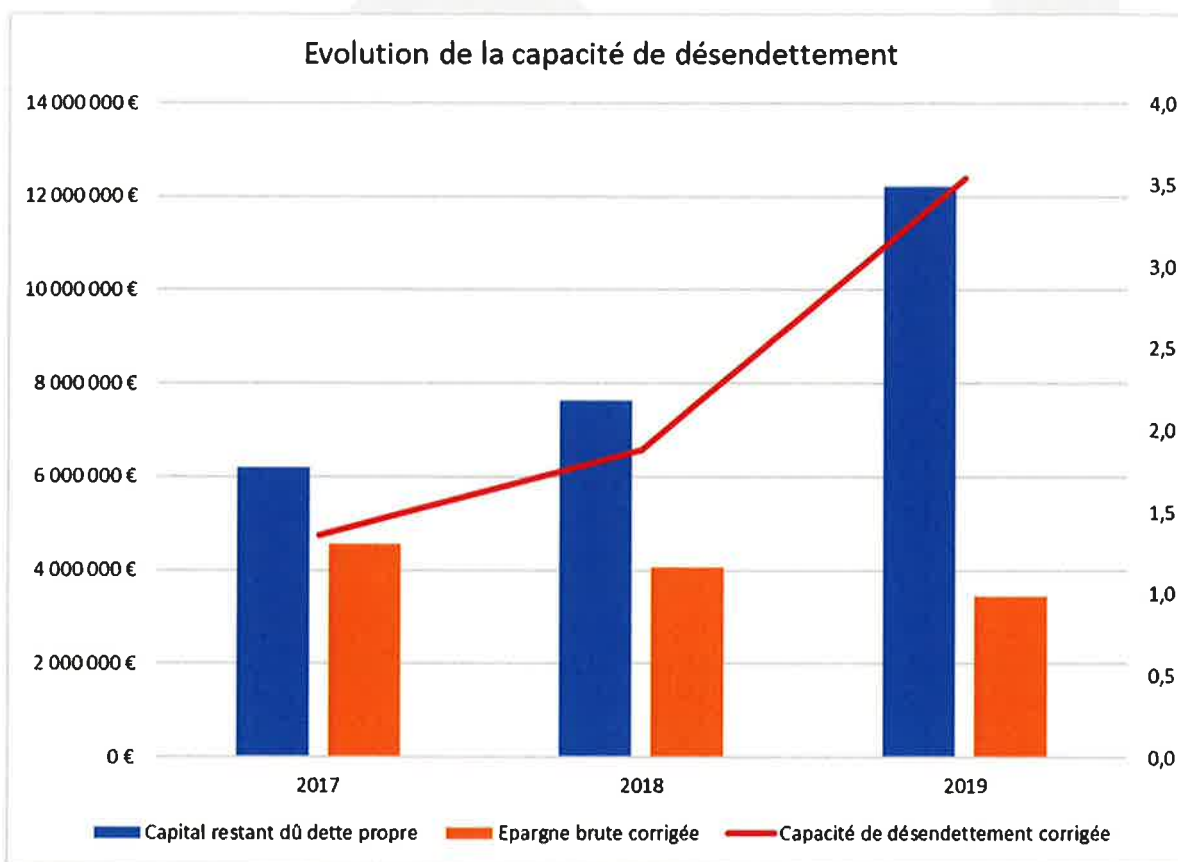
	2017	2018	Evo 17/18	2019	Evo 18/19
Recettes réelles de fonctionnement	35 855 504,17	40 949 385,19	14,21%	40 582 238,57	-0,90%
Dépenses réelles de fonctionnement	32 249 447,81	35 452 278,80	9,93%	37 134 793,79	4,75%
Epargne brute	3 606 056,36	5 497 106,39	52,44%	3 447 444,78	-37,29%
Remboursement en capital de la dette	546 829,58	553 433,85	1,21%	683 031,46	23,42%
Epargne nette	3 059 226,78	4 943 672,54	61,60%	2 764 413,32	-44,08%
Emprunts nouveaux	-	2 000 000,00	100,00%	5 250 000,00	162,50%
Capital restant dû dette propre	6 193 615,31	7 640 181,46	23,36%	12 207 150,00	59,78%
Capacité de désendettement	1,72	1,39	-19,08%	3,54	154,77%

Ces données brutes doivent être retraitées des régularisations fiscales importantes intervenues en 2018. En effet, l'exercice 2018 a constaté une régularisation de la CVAE 2017 et de la CFE de 2015 à 2017 d'un très gros établissement dominant.

Aussi, l'affectation aux exercices concernés de ces ressources fiscales apporte un éclairage sur l'évolution réelle de l'épargne brute communautaire (cf. tableau ci-après).

	2017	2018	Evo 17/18	2019	Evo 18/19
Correction rôles supp. CFE	351 920,00	- 819 033,00		-	
Correction rôle supp. CVAE	609 419,00	- 609 419,00		-	
Recettes réelles de fonct. Corrigées	36 816 843,17	39 520 933,19	7,34%	40 582 238,57	2,69%
Epargne brute corrigée	4 567 395,36	4 068 654,39	-10,92%	3 447 444,78	-15,27%
Capacité de désendettement corrigée	1,36	1,88	38,48%	3,54	88,57%

(On notera que 467 K€ de régularisation de CFE concernaient une période pré-fusion antérieure au 01/01/2017.)



Si tous les voyants sont encore au vert à la fin de l'exercice 2019, l'évolution des indicateurs, et en particulier de l'épargne brute, est préoccupante.

Si l'encours de dette propre a fortement progressé, surtout en 2019, son montant n'est pas très significatif à l'échelle de la collectivité. En effet, celui-ci représente un seuil assez modeste de 30% des recettes annuelles de fonctionnement. On notera toutefois que ce dernier aurait pu être beaucoup moins important, si le rythme d'encaissement des subventions avait été plus soutenu. En contrepartie, l'encaissement des quelques 5M€ d'aides dus à la communauté au vu de ses réalisations devrait permettre de stabiliser, voire réduire légèrement, cet encours en 2020.

	2017	2018	Evo 17/18	2019	Evo 18/19	TOTAUX
Dépenses d'équipements bruts	3 803 856,64	6 975 805,05	83,39%	13 451 967,16	92,84%	24 231 628,85
Subventions d'investissement reçues	377 348,52	348 529,59	-7,64%	2 128 892,33	510,82%	2 854 770,44
Emprunts nouveaux	-	2 000 000,00	100,00%	5 250 000,00	162,50%	7 250 000,00
Autofinancement et ressources propres	3 426 508,12	4 627 275,46	35,04%	6 073 074,83	31,25%	14 126 858,41

Le point, qui est très préoccupant, est la perte de plus de 1,1M€ par an d'épargne en 2 ans. A ce rythme, API se retrouverait dans une situation très difficile d'ici la clôture de l'exercice 2022. En effet, comme pour une entreprise ou un ménage, c'est le niveau d'épargne généré qui conditionne la capacité à autofinancer, emprunter et donc à réaliser des équipements.

Une situation financière saine suppose que l'encours de dette propre se situe autour de 7 à 8 fois le volume d'épargne brute, avec un niveau d'alerte au-delà de 10/11 ans d'épargne. Si l'on applique ces principes au niveau de l'épargne brute d'API depuis la fusion, on constate qu'en 2017 la communauté d'agglomération pouvait garantir un encours de dette moyen théorique de plus de 34 M€, alors qu'aujourd'hui cet encours moyen est inférieur à 26 M€. Le seuil maximal d'emprunt mobilisable est lui passé dans le même temps de 50 M€ à 38 M€.

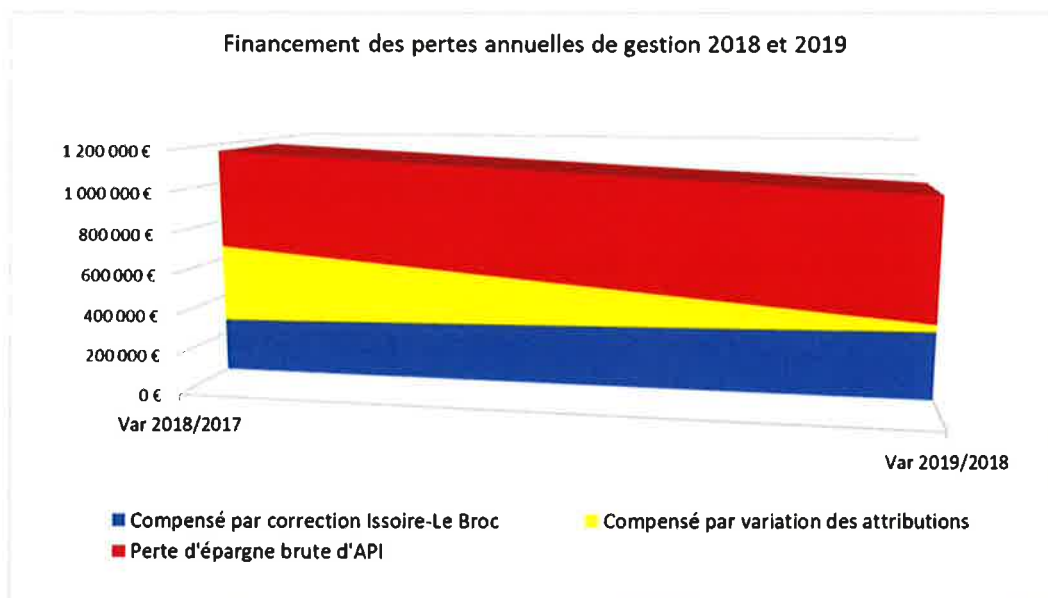
Le tassement constaté de l'épargne brute communautaire au cours des trois derniers exercices conduit donc à une réduction 8 à 10 M€ des emprunts à mobiliser au cours des 5 prochains exercices. La perte de capacité à investir est donc beaucoup plus conséquente encore, puisque s'ajoutent à cette réduction d'emprunt les subventions éventuelles et la part d'autofinancement.

Alors que la conjoncture des taux d'intérêts est très favorable aux investissements, API ne parvient pas à garantir un niveau performant d'épargne annuelle. Puisque le poids du remboursement de la dette nouvelle n'est pas en cause, c'est vers l'évolution des charges de fonctionnement des services et des ressources propres qu'il convient de se tourner, pour assurer la pérennité d'un volume minimal d'investissements communautaires.

En effet, le tableau ci-dessous reprend l'évolution de l'épargne d'API, compte non tenu des attributions communales :

	2017	2018	Evo 17/18	2019	Evo 18/19
Recettes réelles de fonct. Corrigées	36 816 843,17	39 520 933,19	7,34%	40 582 238,57	2,69%
Dépenses réelles de fonctionnement	32 249 447,81	35 452 278,80	9,93%	37 134 793,79	4,75%
Epargne brute	4 567 395,36	4 068 654,39	-10,92%	3 447 444,78	-15,27%
Attributions versées aux communes	11 768 567,98	11 053 107,38	-6,08%	10 693 765,28	-3,25%
Attributions retenues aux communes	93 454,86	43 393,07	-53,57%	59 675,12	37,52%
Epargne brute hors attributions	16 242 508,48	15 078 368,70	-7,17%	14 081 534,94	-6,61%

On constate que la perte d'épargne est en moyenne de plus de 1M€ par an. Les réductions d'attributions aux communes n'ont couvert que la moitié de l'augmentation des charges nettes de fonctionnement de la communauté. Ce ratio est même très inférieur dans la réalité, car 60% de la progression des retenues aux communes résulte de la correction dérogatoire des attributions d'Issoire et Le Broc. Bien qu'ayant leur légitimité, ces retenues ne sont pas représentatives de transferts de charges nouvelles sur la période. En tout cas, à compter de 2020, cette baisse « artificielle » des attributions ne financera plus rien de nouveau.



De manière synthétique, on retiendra globalement que depuis la fusion :

- la masse salariale totale a progressé de +2,1 M€ ;
- les dépenses courantes des services ont augmenté de +0,5 M€ ;
- au regard de ces 2,6 M€ de hausse, les produits des services et de gestion courante n'ont progressé que de 150 K€ ;
- les attributions communales (y compris Issoire-Le Broc) ont baissé de -1 M€ ;
- le différentiel à financer par la progression du produit fiscal global et des dotations de l'Etat est de l'ordre de 1,45 M€ depuis 2017, soit plus de 0,7 M€ par an.

Au plan de sa stratégie budgétaire, API doit donc rapidement adopter un mode de fonctionnement résultant de sa décision de gel des taux de la fiscalité directe.

API a pu profiter d'un « effet d'aubaine » de la fusion procuré d'une part, par une DGF tout de suite bien supérieure à celle de l'ancien territoire et d'autre part, par des rôles supplémentaires conséquents de CFE et les régularisations des attributions d'Issoire et Le Broc. Aujourd'hui, la communauté a consommé ces ressources exceptionnelles dans un effort réussi d'harmonisation et d'extension des services. Il est temps aujourd'hui de passer à un rythme plus structurel et mieux encadré de fonctionnement des services communautaires.

Jusqu'à présent, les services supports (personnel, affaires juridiques, finances, informatique, services techniques) ont beaucoup subi le rythme soutenu de l'intégration des compétences communautaire. Il convient aujourd'hui, de leur donner le temps de construire un cadre juridique, budgétaire et technique cohérent et proportionné aux choix stratégiques d'API (humains et financiers essentiellement).

Monsieur le Président devant quitter la salle du conseil, il confie le soin à Monsieur le Premier Vice-Président de soumettre au vote de l'assemblée les comptes administratifs de 2019.

ENTENDU le rapport de présentation ;

*

CADRE REGLEMENTAIRE

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016 relatif à la création de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;

VU l'arrêté préfectoral n° 19-02358 en date du 31 décembre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 1^{er} janvier 2020 ;

VU la délibération n° 2020/02/01-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire et à l'élection de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président l'Agglo Pays d'Issoire ;

CONSIDÉRANT que pour la commune d'Esteil une délégation spéciale a été mise en place par le préfet faute de candidat aux élections municipales ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la délégation spéciale mise en place pour la commune d'Esteil, le Président de cette délégation ne peut avoir voix délibérative et qu'à ce titre le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire comprend 120 délégués au lieu de 121 initialement ;

*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

Votants : 114

- Pour : 114
- Contre : 0
- Abstentions : 0

- **D'adopter les comptes administratifs ;**
- **De prendre acte de la liste des cessions et acquisitions comptabilisées au cours de l'exercice 2019.**

*

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,
Bertrand BARRAUD



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 04/08/2020

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 04/08/2020